

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS159

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 54 BIS

À la fin de la première phrase de l'alinéa 40, supprimer les mots :

« , selon les publics intéressés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.